

Contrat de scolarisation

Toutes les informations et tarifs sur : www.immaculee-mordelles.fr

Accès direct via ce flash code

1 / 2



65 bis, avenue du Général de Gaulle 35310 MORDELLES

Tél : 02 99 85 13 04

direction@immaculee-mordelles.fr

www.immaculee-mordelles.fr



Le prélèvement automatique sur 10 mois est le mode de règlement de l'Établissement.

UNE facture vous est présentée début de chaque mois qui regroupe la contribution familiale, les activités périscolaires (étude, garderie, restauration) et frais divers (sorties, visites, livres...)

Afin de commencer sereinement l'année scolaire, il est nécessaire d'avoir réglé en totalité les sommes dues de l'année précédente (Si difficultés, Rendez-vous impératif auprès du Chef d'Établissement).

L'absence de règlement est un motif de radiation de l'enfant. En cas de départ de l'élève de l'établissement, la dette reste due et sera recouvrée par tous moyens à notre convenance.

Il y a 4 tarifs différents pour les frais de scolarité. Vous trouverez ces 4 tarifs en détail sur le site internet de l'école. Personne ne peut prétendre à choisir le tarif 1 ou 2 sans un rendez-vous avec le chef d'Établissement.

CONTRIBUTION des FAMILLES

hors fournitures et temps de restauration et garderie étude

Nom	Prénom	Niveau de classe 2021 2022	Tarif mensuel

Au tarif mensuel choisi s'ajoutent des frais annexes mensuels que vous trouverez sur le site internet de l'établissement rubrique [INFORMATIONS PRATIQUES - Tarifs](#)

Acompte

Un acompte de 38 € par enfant est demandé pour toute inscription. Il est déduit de la première facture émise par l'établissement, si l'enfant est inscrit et présent à l'Immaculée.

En cas de désistement pour quelque raison que ce soit, cet acompte n'est pas restitué.

Sorties scolaires

Chaque classe dispose d'une ligne budgétaire de 30 € à l'année par enfant pour réaliser une ou plusieurs sorties de proximité. Ces dernières vous seront facturées le mois suivant la sortie.

Comme pour les fournitures, la Mairie de Mordelles aide financièrement les sorties pour les familles des communes figurant sur la page tarif de notre site. A titre indicatif, cette aide en 21-22 était de 0.70 € en maternelle et 1.21 € en primaire (tarifs mensuels). Cette aide apparaîtra en déduction si sortie.

INSCRIPTION 2022-2023

Renseignements élève(s)

Nom Prénom Né le Classe année en cours

Coordonnées des responsables légaux

Responsable 1 Père - Mère

Nom : Prénom :

Par ma signature, je reconnais accepter l'inscription de mon enfant à l'Immaculée, le règlement intérieur, le Projet Educatif (en ligne sur le site de l'école) ainsi que le contrat de scolarisation ci-joint dont j'ai pris connaissance.

Signature : ←

Adresse
Téléphone fixe Portable Email
Entreprise Profession :
Téléphone lieu de travail

Responsable 2 Père - Mère

Nom : Prénom :

Par ma signature, je reconnais accepter l'inscription de mon enfant à l'Immaculée, le règlement intérieur, le Projet Educatif (en ligne sur le site de l'école) ainsi que le contrat de scolarisation ci-joint dont j'ai pris connaissance.

Signature : ←

Adresse
Téléphone fixe Portable Email
Entreprise Profession :
Téléphone lieu de travail

Renseignements des responsables légaux

Le/les enfants vivent chez : Les deux parents Chez la Mère Chez le Père Autres :

Situation des parents : Mariés Pacsés Célibataire Veuf(ve) Concubins
 Séparés Divorcés (Joindre obligatoirement copie jugement réglant la garde et l'autorité parentale de l'enfant si changement)

Responsable Légal Père Mère Autre

Responsable Payeur Père Mère Autre

Fiche médicale

Nom	Prénom	Date Naissance	Allergies	Suivis

Nous attestons que notre / nos enfant(s) sont à jour dans leurs vaccins obligatoires.

Allergies : elles doivent être reconnues et sérieuses. Obligatoirement joindre **un certificat d'un allergologue** - Le certificat de votre médecin traitant n'est pas suffisant.

Suivis : **Indiquer** le type de suivi (orthophoniste, suivi CMP, CMPP...) ainsi que les coordonnées du ou des professionnels qui suivent votre enfant.

Régime alimentaire particulier (Hors PAI ou allergies) :

En cas d'urgence : N° téléphone du père :
 N° téléphone de la mère :
 Autre : Qui ? :

Nous autorisons le chef d'Etablissement de l'école Immaculée de Mordelles ou son adjoint à prendre toutes mesures médicales d'urgences rendues nécessaires par l'état de santé de mon/mes enfants. Je reconnais que les informations figurant sur ce document sont à jour et exactes.

Signature obligatoire

Respect du droit à l'image et à la voix



Votre enfant peut apparaître sur de nombreuses photographies réalisés dans le cadre de l'Ecole, la photo de classe, images de sorties scolaires, clichés envoyés aux correspondants de Presse, réalisations pédagogiques, le journal de l'Ecole, le site Web, le blog privatif de notre école, le site de commande des photos scolaires, le Logiciel de Gestion des Services. Il peut également être enregistré sur tout support reproduisant sa voix.

Exception faite du site de commande des photos individuelles qui nécessitent un mot de passe sécurisé, les autres photos et sons sont librement consultables par tous parents d'élèves. Nous accordons la plus grande attention pour que ces prises de photos et de sons ne puissent porter préjudice ni à la dignité de l'enfant, ni à celle de ses parents à travers lui.

Je soussigné(e)

- Autorise, sans contrepartie financière, et temporairement comme décrit ci-dessus la publication dans lesquelles peut apparaître l'image de mon enfant (Prénom obligatoire) ou sa voix pendant la réalisation des Projets de l'Ensemble Scolaire pour l'Année Scolaire en cours.
- N'autorise pas la publication d'images/sons de mon enfant.

A :
Signature obligatoire

Le :



DISTRIBUTION DE COMPRIMÉS D'IODURE DE POTASSIUM AUX ELEVES DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES D'ILLE ET VILAINE

Je, soussigné(e)

Responsable légal de mon /de mes enfant(s) :

AUTORISE / N'AUTORISE PAS **Rayer la mention inutile**

Le chef d'Etablissement de l'école Immaculée de Mordelles ou son adjoint à donner les comprimés d'iodure de potassium à notre enfant, à la suite du déclenchement du dispositif « ORSEC -IODE » par le Préfet d'Ille et Vilaine.

Fait à Le

Signature obligatoire